



Département de la Marne

Commune de LOIVRE

51220

A l'attention des dirigeants sportifs et des joueurs de football

# AVIS

Par arrêté du 9 octobre 2020 portant des mesures complémentaires de lutte contre l'épidémie de Covid-19, dans son article 6, Monsieur le Préfet de la Marne a décidé d'interdire « l'utilisation des vestiaires collectifs des équipements sportifs, établissements scolaires, piscines et autre établissement recevant du public ».

**Par conséquent, je vous demande jusqu'à nouvel ordre, de ne plus utiliser les vestiaires.**

Le respect des gestes barrières reste de rigueur.

LOIVRE, le 13 octobre 2020



Le Maire,  
Claudine ROUSSEAU.

[mairie.loivre@wanadoo.fr](mailto:mairie.loivre@wanadoo.fr) - Tél. : 03-26-61-01-03